

LES INÉGALITÉS, C'EST DU PASSÉ ?

La déclaration des droits de l'homme et du citoyen est rédigée au masculin. De grandes avancées ont été réalisées, grâce à l'engagement de femmes et d'hommes mais il reste du chemin à parcourir !

Plus de deux siècles pour obtenir le droit de vote des femmes en **1944**, travailler sans l'accord de son mari et ouvrir un compte en banque (1965), recourir à la contraception et la légalisation de l'avortement (1975), être protégée par la première loi sur l'égalité salariale **en 1972**.

A partir de **2000**, la mise en œuvre d'une politique d'égalité des chances dans le système éducatif, la modification de la constitution en **2008** pour l'égal accès des femmes et hommes aux fonctions électives et aux responsabilités professionnelles et sociales et la première loi cadre pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes en **2014** confirment les priorités gouvernementales mais des chercheurs estiment qu'il faudra attendre **2085** au rythme où vont les choses pour que l'égalité professionnelle, par exemple, devienne une réalité !

Le saviez-vous ?

L'égalité femmes-hommes est un enjeu européen !

La Commission européenne s'est engagée à intégrer cette question dans toutes ses politiques et la promouvoir dans sa législation et les projets soutenus.

